



CREDIT IDA-7793 & 7794-CM

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

N° 012155 /AMI/MINHDU/SG/UGP-/PVGFD/RPM/RV/BG/10-2026 DU 19 OCT 2026

Pays : **Cameroun**

Projet : **Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD)**

Financement : **Crédits IDA-7793-CM et IDA-7794-CM**

Titre de la mission : **Recrutement d'une ONG/OSC pour le suivi de la prise en charge des survivant(e)s de VBG/VCE/EAS/HS dans les villes de Yaoundé et Douala**

N° de référence : **CM-MINHDU-570493-CS-CQS du Plan de Passation de Marchés approuvé du 10 septembre 2026**

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le coût du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour **le suivi de la prise en charge des survivant(e)s de VBG/VCE/EAS/HS dans les villes de Yaoundé et Douala**

2. Les services de consultants (« les Services ») consistent à opérationnaliser, dans les zones d'intervention du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD), le dispositif de prévention et de réponse aux risques de VBG/VCE/EAS/HS déjà défini à l'échelle du Projet, et à assurer le suivi effectif de la prise en charge des survivant(e)s dans les villes de Yaoundé et Douala. La mission s'inscrit dans la continuité des acquis du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) et couvre notamment les activités suivantes :

- Actualiser la cartographie établie par le PDVIR des structures de référencement et de prise en charge (appui psychosocial et santé mentale, prise en charge médicale, assistance juridique et/ ou judiciaire, hébergement en milieu sûr et sécurisé, réinsertion socioéconomique) des survivantes et survivants de VBG/VCE/EAS/HS et l'étendre aux zones additionnelles couvertes par le projet, en évaluant les services offerts, leur accessibilité et leurs capacités opérationnelles ;
- Élaborer, vulgariser, mettre en œuvre et suivre un plan détaillé de gestion des risques de VBG/VCE/EAS/HS applicable aux activités des composantes 1 et 2, en cohérence avec l'évaluation des risques VBG/EAS/HS et le plan d'action VBG/ VCE/EAS/HS déjà validés à l'échelle du Projet ;
- Concevoir les conventions de prise en charge avec les prestataires de service et définir les modalités opérationnelles de collaboration ;
- Opérationnaliser un système intégré, confidentiel, coordonné et centré sur les survivantes et survivants de référencement, de suivi et de prise en charge des cas de VBG/VCE/EAS/HS, en définissant les rôles et responsabilités des structures sectorielles, des prestataires de services, des entreprises et de l'UGP ;
- Renforcer les capacités des acteurs du projet, des entreprises, des structures sectorielles, des prestataires de services et des acteurs communautaires sur la prévention des VBG/VCE/EAS/HS, les procédures de référencement, la gestion confidentielle des cas et l'approche centrée sur les survivantes et survivants ;

- Mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de communication adaptées au contexte socioculturel local afin de prévenir les risques de VBG/VCE/EAS/HS, de promouvoir les mécanismes de signalement et de favoriser le recours aux services de référencement et de prise en charge ;
- Appuyer le Projet dans la collecte, le stockage et le partage sécurisés et confidentiels des données relatives aux plaintes de VBG/VCE/EAS/HS enregistrées dans le MGP sensible du projet ;
- Alimenter et actualiser régulièrement, en lien avec le Responsable VBG du Projet, la base de données sécurisée du MGP, notamment pour le suivi et le reporting des plaintes de VBG/EAS/HS enregistrées par le Projet dans le strict respect de la confidentialité ;
- Récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les feed-back des communautés riveraines et les autres services d'assistance aux survivantes, sur le système de gestion des plaintes, y compris sur le code de bonne conduite du Projet ;
- Tenir à jour un tableau de bord résumant les informations liées à la mise en œuvre des interventions sur les survivantes, à la mise en œuvre des codes de conduite, à l'organisation des formations et réunions de sensibilisation, le suivi des plaintes ainsi que les indicateurs de performance du plan d'action VBG/EAS/HS du PVGFD
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du système de prévention, de référencement et de prise en charge afin d'assurer le suivi des cas jusqu'à leur clôture, d'évaluer les performances du dispositif et de proposer des mesures d'amélioration continue ;
- Rédiger les rapports mensuels, trimestriels et final de sa mission et les transmettre à l'UGP ;

Participer aux réunions liées aux VBG/EAS/HS concernant le projet

Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. La durée de cette prestation est de douze (12) mois, à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de commencer les prestations et répartie en une tranche ferme de quatre (04) mois et une tranche conditionnelle de huit (08) mois.
4. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, invite les ONG/OSC (ci-après désignés Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...).

N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde, page décrivant la prestation et page de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions. Aussi, il est demandé de produire une liste détaillée des références, faisant ressortir pour chacune, L'intitulé de la mission, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de mission, Le montant des travaux supervisés et le commanditaire.

Les critères de présélection sont les suivants :

- Etre une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou Organisation de la société Civile (OSC) et avoir une existence légale au Cameroun conformément à la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans à compter de la date de reconnaissance légale sur présentation du récépissé de déclaration ou de tout acte de reconnaissance délivré ;
- Justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience avérée dans la réalisation de prestations analogues portant sur la prévention, le référencement et/ou la prise en charge des survivantes et survivants de VBG/EAS/HS, attestées par des contrats, attestations de bonne exécution ou tout autre document probant ; Disposer d'un dossier fiscal conforme aux exigences réglementaires ;
- Démontrer une capacité opérationnelle d'intervention couvrant au moins 07 régions du Cameroun, notamment les **régions du Centre et du Littoral** (zones principales d'intervention du projet), à travers des antennes ou représentations fonctionnelles, justifiée par la liste nominative et les coordonnées des responsables de chaque antenne ;

- Justifier d'au moins trois (03) références documentées en matière de communication sociale et d'accompagnement psychosocial des communautés, dont au moins une (01) portant sur les VBG/EAS/HS.

NB : Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évaluées à l'étape de présélection (shortlist).

- Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.15, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt et d'avantages compétitifs inéquitable ») sont applicables et sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : www.worldbank.org.
- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
- De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification du Consultant (QC)** telle que décrite dans le Règlement sus-mentionné.
- Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau entre 07h30 et 17h :
Unité de Gestion du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD), Sis 3^{ème} étage de l'immeuble OKCTOPUS, B.P 615, Yaoundé-Cameroun, Rue 1.147 Frédéric Foe, quartier Hippodrome, Montée Anne Rouge à côté de l'Agence Régionale ART Centre, E-mail : pvgfd.minhdu@gmail.com, avec copie à jcnoukoua@yahoo.fr
- Les manifestations d'intérêt rédigés en français doivent parvenir / être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagné de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard ~~09 NOV 2026~~ à quinze (15) heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° _____ /AMI/MINHDU/SG/UGP-
/PVGFD/RPM/RVBG/10-2026, POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ONG/OSC POUR LE SUIVI DE LA PRISE EN
CHARGE DES SURVIVANT(E)S DE VBG/VCE/EAS/HS DANS LES VILLES DE YAOUNDÉ ET DOUALA**

Yaoundé, le 19 OCT 2026

Le Ministre

Ampliations :

- UGP/PVGFD ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information).